



Degat des eaux, fausses factures que mon propriétaire a fournis à mon assurance

Par **Lilou8426**, le **23/07/2019** à **22:20**

Bonjour, rnrnUne canalisation a explosé dans les murs au dans l'appartement au dessus du mien, résultat ca s'est infiltré et c'est mon plafond qui a prit. Une plaque de placo est tombée, laine de verre apparente et l'eau s'est infiltrée sous tout le plafond avec des traces d'humidité énorme et des risques de nouvelles chutes de placo. Cela été en décembre. Je ne pouvais plus habiter dans ce logement mais ne voulant pas me mettre en porte à faux avec mon propriétaire j'ai payé mes loyers. rnMon propriétaire me racontait que je ne pouvais pas quitter ce logement, comme il été sinistré je devais payer les frais... j'ai déposé mon préavis par recommandé en signalant le montant de l'expertise que je verserai une fois l'état des lieux effectué. rnLors de l'état des lieux effectué ce dimanche mon propriétaire me sort des factures de plaquiste a mon nom, me disant que c'est à mon nom et que je dois payer. Facture que je n'ai jamais vu de ma vie, ni même le plaquiste d'ailleurs... mon propriétaire me signifie qu'il a prit contact avec mon assurance afin de débloquent la seconde partie de mon expertise. A partir de là j'ai arrêté l'état des lieux et mit mon propriétaire dehors. J'ai contacter mon assurance pour savoir ce qu'il en était et ils ont reçu un courrier manuscrit avec mon nom signifiant que les travaux dans mon appartement était fait et avec joint la facture des travaux. Sauf que bah ce courrier n'est pas de moi et les travaux ne sont pas fait donc fausses factures. L'assurance m'a fourni cette facture qui est datée de début janvier (déjà facture de janvier alors qu'il contacte mon assurance en juillet...) le gros hic est que donc cest une de travaux réalisés à mon nom donc alors que je n'ai jamais vu ce plaquiste mais qu'elle date de janvier alors que mon expertise a eu lieu en avril... un expert s'est déplacé dans mon logement et peut donc attester que mon logement a cette date été toujours sinistré... rnJ'ai contacté la police suite à tout ça qui m'a répondu que je ne peux pas déposer de plainte chez eux, c'est du civil donc dépôt de plainte directement au tribunal, ce que je trouve un peu bizarre étant donné les fausses factures et le litige qui s'engage...rnQuels recours j'ai face à tout ça? Je

suis un peu perdue contre une sci que sont mes propriétaires je ne sais pas vers qui me tourner...rnrn

Par **morobar**, le **24/07/2019** à **15:46**

Bonjour,rnrnCe n'est pas du civil mais du pénal.rnrnart 441-1 du code pénalrnrn

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418753&cidTexte=LEGI>

rnrnIl est étonnant que l'assureur escroqué ne réagisse pas.